

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Liberté – Egalité – Fraternité**

**DEPARTEMENT DU GERS**  
**COMMUNE DE VIC-FEZENSAC**  
**Code Postal 32190**

Dossier n°08001024

**ARRETE DU MAIRE n°2024/152**

**Objet : Stationnement pour travaux**

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la demande présentée le 16/07/2024 par M. RIGADE Gérard en vue d'occuper le domaine public au droit du 3 rue Carboire, afin d'effectuer un stationnement dans le cadre de travaux pour la période du 09/08/2024 au 13/08/2024,  
**CONSIDÉRANT** que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

**ARRETE**

**Article 1 :** M. RIGADE Gérard est autorisé à occuper le domaine public au droit du 3 rue Carboire, afin d'effectuer un stationnement dans le cadre de travaux pour la période du 09/08/2024 au 13/08/2024.

**Article 2 :** Durant les travaux, la rue Carboire pourra être fermée à la circulation des véhicules section comprise entre la place Julie Saint Avit et la rue des Cordeliers.

**Article 3 :** La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

**Article 4 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 16 juillet 2024

**Le Maire**  
**Barbara NETO**

